

Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08
Fax : 05.45.85.58.38

SEANCE DU BUREAU 13 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire
2. Piscine communautaire de Chasseneuil sur Bonnieure – tarifs et horaires
3. Organisation du Raid nature du Mas-Chaban
4. Convention OPAH-RU – actualisation du plan de financement
5. Candidature aux dispositifs de soutien aux économies d'eau mis en place par les agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne

Contrôle du quorum

Présents : Benoit SAVY, Éric PINAUD, Jean Marie TRAPATEAU, Jean Noel DUPRE, Manuel DESVERGNE, Philippe BOUYAT, Nathalie LANDREVIE, Michèle TERRADE, Benoit GAGNADOUR

Excusé : Sandrine PRECIGOUT, Jean Luc DEDIEU.

1. Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

Del2023_117

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Ces emplois non permanents seront occupés par deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de quatre mois allant du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2023.

La rémunération des agents sera calculée par référence à grille de salaire des Adjoints d'animation Territorial à l'indice brut 367.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

2. Piscine de Chasseneuil sur Bonniere – Tarifs et horaires

Del2023_118

La piscine communautaire de Chasseneuil-sur-Bonniere fait l'objet d'une modification des temps d'ouverture pour la période scolaire, allant du 5 septembre 2023 au 30 juin 2024.

Sur cette période, les jours et horaires seront les suivants :

- Le lundi de 16h45 à 19h15
- Le mardi de 16h à 18h15
- Le mercredi de 16h à 19h15
- Le jeudi de 16h45 à 19h15
- Le vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h15
- Le samedi de 15h à 19h15
- Le dimanche de 9h à 12h

Pour les vacances scolaires (hors été), la piscine est ouverte du lundi au samedi de 15h00 à 19h15, et le dimanche, de 09h00 à 12h30.

Par ailleurs, afin de faciliter la lecture par les usagers des tarifs pratiqués, il vous est proposé, dans le tableau ci-dessous, l'adoption d'une grille tarifaire unique applicable toute l'année, à compter du 5 Septembre 2023 :

	Tarifs
Adultes	2,80 €
Carte abonnement 10 entrées adultes	24,80 €
Enfants - de 16 ans, lycéens et étudiants	2,00 €
carte abonnement 10 entrées enfants	16,50 €
Scolaires (hors territoire)	1,80 €
Scolaire (territoire Charente Limousine)	1,00 €
groupe adultes pendant périodes scolaires	2,00 €
club nautique extérieur CCCL (enfants)	1,80 €
club nautique extérieur CCCL (adultes)	2,50 €
groupe gymnastique volontaire	2,50 €
centre de loisirs (accompagnateur gratuit)	1,65 €
associations sportives	1,65 €
Séance - apprentissage natation	10,00 €
10 séances – apprentissage natation	81,00 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs et horaires présentés ci-avant,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

3. Organisation du raid nature du Mas-Chaban

Del2023_119

La Communauté de communes organise un événement sportif, le raid-nature de Mas-Chaban (RNMC). Prévu pour se tenir le 15 octobre 2023, le RNMC consiste en un raid multisports par équipes de deux, autour du lac de Mas-Chaban. Le départ et l'arrivée seront à Massignac (place du monument aux morts), et passera par les communes de Lésignac-Durand et Mouzon.

Le raid se compose d'épreuves de bike & run, de course à pied et de VTT. Les parcours seront agrémentés d'épreuves ludiques (suivi d'itinéraire à l'aide d'un roadbook, tir à l'arc, tyrolienne, course d'orientation, quizz nature).

Un raid enfant (mini-raid) est également prévu, à partir de 6 ans et jusqu'à 15 ans révolus. Ce mini -raid sera composé d'une course à pied à Massignac, ainsi qu'un défi en cours d'élaboration

La société Amil Event 16, assure en tant que prestataire, un appui technique et logistique à l'organisation de l'événement. Le prestataire assure par exemple la gestion des inscriptions via une interface numérique.

Vous trouverez en pièce jointe le règlement de l'épreuve.

A titre d'information, le montant de l'inscription au raid est de 20€ par équipe (soit 10 € par participant) ; l'inscription au raid-enfant est fixée à 5€ par enfant.

L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve
- Les ravitaillements
- Les cartes et road-book
- Les fournitures diverses (dossards, résultats).

Le budget prévisionnel de l'opération est constitué comme suit :

DEPENSES	PU TTC	Qté	total	RECETTES	tarif unitaire	nombre	
Amil Event	5 280,00 €	1	5 280,00 €				
cadeaux inscription	5,00 €	200	1 000,00 €	inscriptions adultes	10	160	1 600,00 €
ravitaillement par particip	2,00 €	200	400,00 €	inscription enfants	5	40	200,00 €
location sonorisation	100,00 €	1	100,00 €	auto-financement CC			6 170,00 €
10 canoës	250,00 €	1	250,00 €				
secours	400,00 €	1	400,00 €				
animateur	200,00 €	1	200,00 €				
repas / bénévoles	8,50 €	40	340,00 €				
total			7 970,00 €	total			7 970,00 €

Par ailleurs, afin de contribuer au développement d'une culture territoriale en lien avec les thématiques Enfance-Jeunesse, Sport santé et environnement, il vous est proposé que la recette soit reversée à parts égales auprès des différents centres sociaux du territoire, à savoir le CSC à Confolens, le CSCSHC de Terres de Haute-Charente, l'AAEP à Montemboeuf, le CALC à Chasseneuil, et le CALCCM à Champagne-Mouton. Cette répartition fera l'objet de la signature d'une convention hexapartite, en cours d'écriture.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement du Raid Nature du Mas Chaban ci-annexé,
- **VALIDE** le montant du tarif d'inscription présenté ci avant (20 € par équipe, 5 € pour l'inscription au mini raid)
- **APPROUVE** le budget prévisionnel de l'opération présenté ci-avant.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

4. Convention OPAH-RU – actualisation du plan de financement

Del2023_120

Vu les statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine et notamment sa compétence en matière d'habitat ;

Vu l'avis favorable de la réunion « toutes commissions confondues » du 27 février 2023 ;

Vu la délibération Del2023_108 du 27 juin 2023 adoptant la convention OPAH-RU multisite ;

Il convient d'actualiser le financement de l'opération. En effet, par sa compétence première en aménagement du territoire, la Région accompagne depuis de nombreuses années le développement des territoires ruraux, et intervient notamment sur le volet Logement.

A ce titre la Région accompagnera la Communauté de communes de Charente Limousine, maître d'ouvrage, pour l'ingénierie du suivi-animation de l'**OPAH-RU à hauteur de 10 000 € par an sans dépasser les 20% du plan de financement** et dans la limite du budget voté selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Aides à l'ingénierie	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Adopte** l'actualisation du plan financement intégrant le financement de la Région Nouvelle Aquitaine comme décrit ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

5. Candidature aux dispositifs de soutien aux économies d'eau mise en place par les agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne

Del2023_121

Depuis plusieurs années, le territoire connaît et subit des sécheresses de plus en plus intenses, longues et récurrentes. Une baisse d'environ 20% des débits des cours d'eau est mesurée ces dix dernières années et les assecs sont de plus en plus précoces et sévères comme observés de mai à novembre 2022. **Le fonctionnement des milieux aquatiques et nos usages (AEP, agriculture, industrie) sont impactés par des restrictions d'eau ou des problèmes d'approvisionnement** en eau potable notamment sur la partie socle du territoire.

La communauté de communes a investi la problématique et porte **une réflexion sur les économies d'eau** dans ses bâtiments et espaces publics pour anticiper les effets du changement climatiques.

A ce titre, conformément à la délibération du 13 avril 2022 Del2022_080 relative à la convention de coopération signée avec l'EPTB Vienne concernant la mise en place d'une démarche d'économie

d'eau, la communauté de communes a réalisé en juillet 2022 un diagnostic de ses équipements dans 8 bâtiments avec l'assistance du bureau d'études Enviro-développement. La communauté a ensuite appliqué en interne la méthode sur le reste de ses bâtiments.

Ce travail préparatoire a donné lieu à des propositions d'actions livrées par le bureau d'études en mai 2023 avec une hiérarchisation des interventions possibles suivant la faisabilité opérationnelle, l'économie d'eau attendues et le niveau d'investissement (niveau 1, niveau 2, niveau 3).

La communauté de communes s'est basée sur ses éléments pour orienter sa stratégie et établir un plan d'actions qui répond aux objectifs suivants :

- Diminuer la consommation en eau pour réduire la pression sur l'AEP et les milieux
- Acquérir une culture de sobriété (de la conception de projet, choix des équipements, à l'appropriation de bons gestes et le suivi des consommations)
- Sensibiliser et s'appropriier les enjeux d'adaptation au changement climatiques et écogestes
- Diminuer les coûts et anticiper l'augmentation du prix de l'eau.
- Suivre les consommations et les performances de réduction des consommations en eau potable

Un plan de communication bâti sur 3 axes complète la démarche afin d'accompagner, de mobiliser et de rendre compte :

- Axe 1 : Accompagner la mise en œuvre du projet et faciliter l'appropriation de bonnes pratiques
- Axe 2 : Afficher l'action de Charente Limousine et partager le retour d'expérience pour inciter les initiatives (communes, particuliers, entreprises...)
- Axe 3 : Evaluer, suivre l'action et communiquer sur les résultats

Les actions envisagées répondent à ses objectifs. Il s'agit notamment d'installer des dispositifs hydro-économiques dans les bâtiments communautaires, d'effectuer un suivi des relevés compteurs, de poser des récupérateurs d'eaux pluviales (notamment sur les sites des services techniques), d'étudier la faisabilité de réutilisation des eaux de piscines communautaires, d'organiser des ateliers pédagogiques sur les écogestes, des visites terrain ou des formations des agents...

Pour nous permettre de porter ce plan d'action et de réaliser des économies d'eaux, la recherche de financement est nécessaire.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'agence de l'eau Adour-Garonne proposent dans leur 11° programme des solutions de financement qui sont également complétées par des appels à projets :

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé l'appel à projets pour « LA SOBRIETE DES USAGES » avec un taux maximum de 70 % - dépôt de la candidature avant le 1^{er} octobre 2023

L'agence de l'eau Adour-Garonne a lancé l'appel à projet « ECONOMIES ET EFFICIENCE DE L'EAU » taux de 40 à 60 %- lettre d'intention avant le 30 septembre 2023 et dépôt du projet définitif avant le 30/08/2024.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **CANDIDATE** à l'appel à projet pour « LA SOBRIETE DES USAGES » proposée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour le bassin Loire-Bretagne,
- **CANDIDATE** à l'appel à projet « ECONOMIES ET EFFICIENCE DE L'EAU » pour le bassin Adour-Garonne,
- **SOLLICITE** les aides financières du 11° programme de chacune des agences de l'eau sur des aides complémentaires,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	9	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--